



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N° 10 11 .12 23

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
5 décembre 2023

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, président.

**Etaient présents** : AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, DOS SANTOS Marinette, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GERARD Valérie, GEOFFROY Mickaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

**Mandat de procuration** : ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, BORDE Odile à GAGNANT Thomas, PETIT Florence à PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, RENARD Régis à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

**Absents** : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, YOT Olivier, DEREPAZ Martine, LEMOINE Pascal

**Secrétaire de séance** : Madame PETIT Pascale

Membres présents.....36  
Absents ayant donné mandat de procuration.....6  
Absents.....8  
Votants.....42

### **OBJET : Ouvertures de crédits**

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
aucun		aucun	aucun

**Rapporteur : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente.**

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil de Communauté que les crédits sont ouverts suite au vote du Budget Primitif (BP) par l'Assemblée Délibérante. Néanmoins, il peut s'avérer nécessaire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dès le mois de janvier, avant que le budget primitif n'ait pu être voté.

Dans l'attente du vote du BP, l'ordonnateur dispose des crédits reportés de l'exercice correspondant aux restes à réaliser. Ainsi, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après avoir entendu, l'exposé de la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que présentées dans les tableaux ci-dessous

<b>BUDGET GENERAL</b>				
<b>Section d'investissement</b>				<b>+/-</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Prévu 2023</b>	<b>Ouverts 2024</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Dépenses</b>				
<b>20- Immobilisations incorporelles</b>		<b>40 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>25%</b>
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>		<b>53 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>19%</b>
<b>21- Immobilisations corporelles</b>		<b>498 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>20%</b>
<b>22- Immobilisations reçues en affectation</b>		<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
<b>23- Immobilisations en cours</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>
2313- Constructions				
2318- Autres immobilisations corporelles				
Opération d'équipement n° 38 - construction gendarmerie		120 000 €	30 000 €	25%
Opération d'équipement n° 96 - Maison de l'enfance		15 000 €	3 750 €	25%
Opération d'équipement n° 105 – Sentier de promenade		140 000 €	35 000 €	25%
Opération d'équipement n° 106 - MIPT		25 000 €	6 000 €	24%
Opération d'équipement n° 10007 - Travaux gymnase		10 815 000 €	1 000 000 €	9%
Opération d'équipement n° 10009 - Complexe aquatique		190 000 €	30 000 €	16%

**BUDGET ORDURES MENAGERES**

Section d'investissement

+/-

Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage
----------	--------	------------	--------------	-------------

Dépenses

20- Immobilisations incorporelles		45 000 €	10 000 €	22%
21- Immobilisations corporelles		630 000 €	120 000 €	19%
23- Immobilisations en cours		1 000 000 €	200 000 €	20%

**BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES**

Section d'investissement

+/-

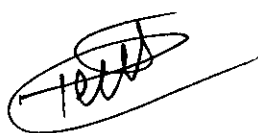
Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage
----------	--------	------------	--------------	-------------

Dépenses

20- Immobilisations incorporelles		40 000 €	10 000 €	25%
21- Immobilisations corporelles		130 000 €	30 000 €	23%
23- Immobilisations en cours		630 000 €	120 000 €	19%
	Opération d'équipement n°10004 - Cristalleries	1 385 000 €	250 000 €	18%
	Opération d'équipement n°10010 – Projet LISI	2 900 000 €	290 000 €	10%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Madame PETIT Pascale

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président



